

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 26 octobre 2018 approuvant la dissolution par fusion-absorption d'une association reconnue d'utilité publique, abrogeant le décret portant reconnaissance de cette association comme établissement d'utilité publique, et portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique par transformation d'une association

NOR : INTD1726436D

Par décret en date du 26 octobre 2018,

- est approuvée la délibération du 5 décembre 2016 par laquelle l'assemblée générale de l'association dite « Œuvre de l'Hospitalité Familiale », dont le siège est Paris (75) et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 11 avril 1882, a décidé la dissolution de l'association par fusion-absorption ; le patrimoine de l'association dite « Œuvre de l'Hospitalité Familiale » est repris à titre universel par l'association « COS » dont le siège est à Paris (75) ;
- le décret du 11 avril 1882 portant reconnaissance comme établissement d'utilité publique de l'association dite « Œuvre de l'Hospitalité Familiale » est abrogé ;
- la fondation dite « Fondation COS Alexandre Glasberg », dont le siège est à Paris (75), est reconnue comme établissement d'utilité publique, par transformation de l'association « COS » en application de l'article 20-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ; sont approuvés les statuts de la fondation tels qu'ils sont annexés au présent décret (1).

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.